

COMPTE RENDU - Commission Pause Méridienne

17 février 2026 – École élémentaire J. Jaurès

I. ÉVALUATION DU REPAS

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du suivi qualitatif de la restauration scolaire, la commission « Pause méridienne » de la Ville de Noiseau s'est réunie le 17 février 2026 à l'école élémentaire J. Jaurès afin d'évaluer le repas servi par le prestataire GPSEA.

Cette commission est composée de représentants de parents d'élèves, des Directeur(trice)s des écoles, du personnel communal, des enfants du CME (Conseil Municipal Enfant sur invitation exceptionnelle) et de l'adjoint au maire détenteur de la délégation et/ou M. le Maire.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de garantir aux élèves une alimentation :

- équilibrée et conforme aux exigences nutritionnelles,
- qualitative sur les plans gustatif et sensoriel,
- éducative, en contribuant à l'apprentissage du goût et à la découverte de nouvelles saveurs.

Les critères d'évaluation portaient sur :

- l'aspect visuel,
- le goût (cuisson, assaisonnement, équilibre),
- la qualité perçue,
- la conformité au menu annoncé,
- l'appréciation globale.

2. Menu du mardi 17 février 2026

- Nems aux légumes
- Émincé de poulet au caramel & sésame doré ou Cubes de poisson EPD au sésame doré
- Nouilles sautées à la chinoise
- Yaourt à la noix de coco
- Salade de fruits

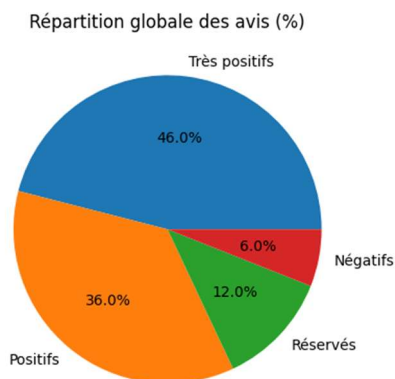
Il est important de préciser que le menu évalué est un menu « à thème » comme notre prestataire le propose aux enfants environ une fois par mois. Cette fois-ci, il s'agissait de rendre hommage au Nouvel An Chinois.



3. Résultats globaux

- Taux de satisfaction global : 82 %
- 46 % d'avis très positifs
- 36 % d'avis positifs
- 12 % d'avis réservés
- 6 % d'avis négatifs
- 100 % conformité au menu annoncé

→ Niveau général : Moyen à Bon



4. Analyse par composant

Entrée – 68 % de satisfaction

Appréciation correcte mais hétérogène.

Remarques concentrées sur l'assaisonnement et l'équilibre légumes/sel.

Plat – 94 % de satisfaction

Point fort du repas.

Cuisson jugée maîtrisée, viande tendre, forte adhésion des enfants.

Bonne proportion d'avis « délicieux / très bon / j'adore ».

Accompagnement – 81 % de satisfaction

Bonne acceptabilité générale.

Quelques remarques sur le sel ou l'intensité gustative.

Fromage – 70 % de satisfaction

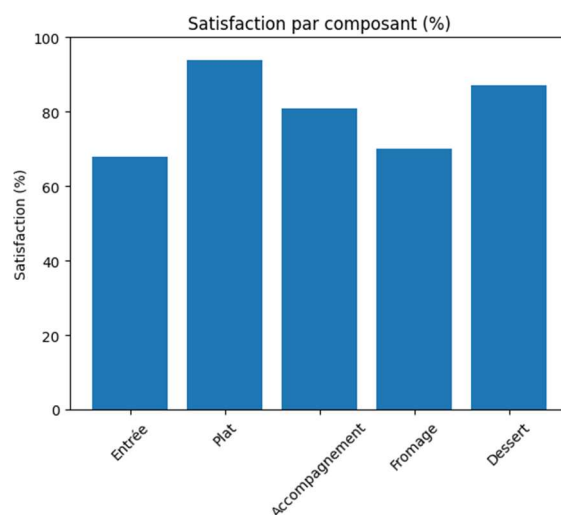
Produit conforme mais peu attractif.

Demande implicite de variété.

Dessert – 87 % de satisfaction

Apprécié dans l'ensemble.

Plusieurs remarques sur la dominante d'ananas.

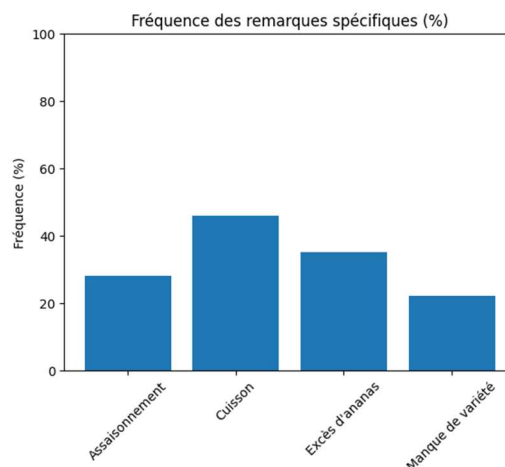


5. Analyse qualitative transversale

Fréquence des remarques récurrentes :

- Cuisson : 46 % (majoritairement positives)
- Assaisonnement : 28 %
- Excès d'ananas : 35 %
- Manque de variété : 22 %

Les observations relèvent essentiellement d'ajustements techniques.



6. Lecture stratégique

Points forts confirmés

- Cœur de repas performant
- Cuisson maîtrisée
- Satisfaction élevée des enfants
- Dessert apprécié
- Pain globalement validé

Axes d'amélioration mesurables

- Ajustement de l'assaisonnement de l'entrée
- Équilibre sel/épices des nouilles
- Diversification de la salade de fruits
- Élargissement du choix sur le produit laitier

7. Conclusion – Évaluation du repas

Le repas du 17 février 2026 présente :

- une excellente acceptabilité du plat principal (94 %),
- des améliorations ciblées et limitées à des ajustements gustatifs.

La qualité du service est perçue comme cohérente avec les attentes de la restauration scolaire.

II. FONCTIONNEMENT DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

1. Délai de réservation des repas

Les réservations doivent actuellement être effectuées à J-8.

Le CNPI a exprimé le souhait de réduire ce délai à J-7, estimant que J-8 peut être contraignant pour certaines familles.

Il est rappelé que ce délai correspond à l'exigence du prestataire GPSEA, qui coordonne quotidiennement environ 20 000 repas pour les communes suivantes :

→ Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Créteil, Limeil-Brévannes, Le Plessis-Tréville, La Queue-en-Brie, Noisneau, Villeneuve-Saint-Georges, Bonneuil.

Le délai de J-8 est nécessaire afin de :

- coordonner la production logistique,
- ajuster précisément les volumes,
- limiter le gaspillage alimentaire.

Les inscriptions à la cantine fluctuant fortement d'un jour à l'autre, ce délai permet d'obtenir des chiffres consolidés et fiables pour la commande définitive.

2. Comportement des enfants à table – Harmonisation des règles

Un document-type est en cours d'élaboration par les responsables des accueils de loisirs.

Objectifs :

- harmoniser les règles avec l'école,
- clarifier les attentes en matière de comportement et de tenue,
- formaliser et harmoniser les réponses éducatives en cas de comportement inadapté.

Les équipes constatent une augmentation des comportements inappropriés durant le repas.

Le document prendra la forme d'une charte de bonne conduite, mise à disposition :

- des parents,
- des enfants,
- des équipes d'animation,
- des enseignants (à titre informatif).

Organisation en élémentaire

- Deux services successifs (idem en maternelle).

- Placement libre par groupes de 8.
- Obligation d'appartenir au même service.
- Comportement conforme exigé.

En cas de difficultés :

1. Rappel à l'ordre.
2. Séparation si nécessaire.
3. Changement de service en cas de répétition excessive
4. Information aux parents et/ou au Directeur Enfance-Jeunesse-Education
5. Courrier aux familles
6. Convocation des parents en Mairie / notification d'avertissement
7. Exclusion temporaire puis définitive

L'objectif est de préserver un temps convivial, de détente, structurant et respectueux.

3. Activités durant la pause méridienne

Le temps méridien est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), garantissant :

- le respect des normes d'encadrement,
- la qualification des agents, leur niveau de qualification, leur honorabilité
- la qualité pédagogique.

Taux d'encadrement

Pause méridienne :

- 1 animateur pour 14 enfants en maternelle
- 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire

Ces taux s'inscrivent dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (Plan Mercredi) pour un accueil inférieur à 6 heures

A titre indicatif :

Mercredis et vacances scolaires :

- 1 pour 8 en maternelle
- 1 pour 12 en élémentaire

Organisation pédagogique

Chaque pause méridienne comprend :

- des activités préparées en amont,
- des intentions pédagogiques définies,
- un libre choix des activités par les enfants,
- la possibilité de jeux libres en cour de récréation.

Les enfants sont pris en charge par un animateur référent jusqu'à l'heure du repas ou le retour en classe.

Conclusion générale

La commission pause méridienne du 17 février 2026 confirme l'engagement de la Ville de Noisseau à proposer aux enfants un service de restauration et d'encadrement structuré, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires.

L'évaluation met en évidence une satisfaction globale solide, notamment concernant le plat principal, tout en faisant apparaître des marges d'amélioration identifiées de manière précise. Les ajustements à envisager portent sur l'équilibre de certaines préparations (assaisonnement, intensité gustative), la diversification du dessert et de l'offre en produits laitiers. Ces éléments feront l'objet d'échanges avec le prestataire afin d'améliorer encore la qualité perçue par les enfants et les familles.

Au-delà du contenu de l'assiette, la municipalité réaffirme que la pause méridienne est un temps éducatif à part entière. La formalisation d'une charte de bonne conduite, l'harmonisation des pratiques d'encadrement et le respect strict des taux réglementaires témoignent de la volonté municipale d'assurer un cadre à la fois bienveillant, structurant et exigeant.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de responsabilité publique : écouter, analyser objectivement, ajuster lorsque cela est nécessaire et rendre compte en toute transparence. L'objectif demeure clair : garantir aux enfants de Noisseau un service de qualité, en constante évolution, adapté aux besoins des familles et conforme aux ambitions éducatives de la collectivité.